

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026 à 9 h

01. Installation du conseil Municipal

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Par conséquent, Madame Nicole DESMOTTES, Doyenne des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Madame Nicole DESMOTTES, Doyenne d'âge, présidente de séance constate 44 conseillers municipaux présents, 3 conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Conformément à l'article L2121-20 du CGCT, les mandataires ont remis leur pouvoir écrit et nominatif à la présidente de séance

Par conséquent, la Présidente constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est régulière.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Monsieur Dimitri RENAULT.

La séance du conseil municipal du dimanche 22 mars 2026 est donc ouverte sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction et au cours de laquelle il est procédé notamment à l'élection du Maire.

MARTIN Pascal
DESMOTTES Nicole
BAZIN Lucien
DUBOURGUAIS Roselyne
MARCHAND Patrice
ROBBES Martine
SALLARD Jacques
DUVAUX Maryse
GOËTHALS Corentin
OLLIVIER Valérie
LELARGE Michel

Accusé de réception du Maire de Vire
Guillaume de Lincelle
014-200060176-2026032201

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/01 du 22 mars 2026 à 9 h



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEPRINCE Hélène
PORÉE Alexandre
CORDIER Marie-Ange
VELANY Guy
LABROUSSE Sabrina
MORIN Philippe
MOREL Marie-Odile
RENAULT Dimitri
SCHARTNER Isabelle
LE ROUX Cyril
MARIE Karine
DEMÉ Didier
GUILBERT Maïlys
ROCAMORA Guillaume
KINIC Pascale
RIZI Daniel
RENAULT Régine
FAUDET Olivier
MOREL Adeline
MARIE Jérémie
PAIN Violaine
GHEWY Raphaël
BEDEL Sandra
PÉCOT Didier
RIVOALLAN Mary
POULLARD Philippe
MORVAN Carolina
PICOT Régis
GAULTHER-ANGER Laurence
COUASNON Serge
MIGHURDITCHIAN Patricia
COUTARD Eddy
PELÉ Jocelyne
DANNET Franck

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-01-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/01 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **44**

Quorum [24] : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **03**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **03**

Nombre de membre absent : **0**

Le 22 mars 2026 à 9 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 Mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 18 Mars 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	Départ
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>				
*BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			* Dimitri RENAULT	* Après l'élection des adjoints
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>				
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>				
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>				
*FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			* Roselyne DUBOURGUAIS	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GAULTIER-ANGER Laurence		<input checked="" type="checkbox"/>		Patricia MIGHURDITCHIAN	
*GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			* Marie-Line GUEDJ	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUILBERT Maïlys	<input checked="" type="checkbox"/>				
*KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			* Philippe POUILLARD	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-01-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/01 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>				
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>				
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Jérémie	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Karine		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>				
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>				
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>				
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>				
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON	
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>				
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>				
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>				
*VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			* Isabelle SCHARTNER	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-01-A|

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/01 du 22 mars 2026 à 9 h

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.